**Cours N°09**

**le developpement durable face aux grands défis environnementaux**

**I) Problème environnementaux**

**1)Pollution des sols**

L'agriculture est la principale cause de la pollution des sols à cause des engrais et des pesticides qui s'infiltrent dans le sol. L'infiltration des engrais et des pesticides entraine une grave pollution des nappes phréatiques eaux souterraines.

**2)L'eau (le manque d'eau et sa qualité)**

Trois points sont particulièrement préoccupants concernant l'eau.: la consommation d'eau et l'épuisement de la ressource, la pollution des eaux de surface et la pollution des eaux souterraines:

**3)Pollution atmosphérique**

Le terme «pollution de l'air» signifie généralement l'introduction directe ou indirecte dans l'air ambiant par l'homme de toute substance susceptible d'avoir des effets nocifs sur l'environnement dans son ensemble.

**4)Catastrophes écologiques**

L'apparition de certains types d'industrie et de nouvelles techniques arendu possible des accidents ou des actions ayant des conséquences très importantes sur les hommes et sur de multiples domaines de l'environnement, tout .

**II) le développement durable face aux grands défis :**

**1/. Équité**

\*l'un des plus grands défis du développement durable demeure sans doute cet objectif d'équité entre les générations. Dans les termes de la Stratégie pour l'Avenir de la Vie

\*Chaque génération devrait avoir à coeur de laisser derrière soi un monde au moins aussi riche et productif que celui dont elle a hérité. Le développement d'une société ou d'une génération ne doit pas s'exercer au détriment de celui des autres sociétés ou générations

**2/. Interdépendance**

\* la notion d'interdépendance devient une autre condition fondamentale du développement durable dans la mesure où l'intérêt commun ne peut être respecté que par le biais de la coopération internationale. Avec l'industrialisation, l'amélioration des capacités techniques et la mondialisation des échanges et du commerce.......

**3/. Imputabilité et responsabilisation**

La responsabilité collective et individuelle de gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles doit tenir compte à la fois des générations actuelles et des générations futures. Privilégier la responsabilisation des intervenants, c'est en même temps encourager le principe d'intendance, c'est-à-dire compter sur un représentant des générations actuelles et futures qui agit comme le « gardien » des ressources naturelles et de l'environnement.

**4/. Intégration de l'environnement et de l'économie**

L’intégration de l’environnement et de l’économie est autant à l’avantage des pays moins nantis qu’à celui de ceux qui le sont plus car, si les modèles de production respectent à la fois les règles économiques et environnementales, il peut y avoir un meilleur équilibre des avantages comparés de production. Il peut aussi s’ensuivre un assouplissement des règles du commerce mondial, ce qui permet aux pays moins nantis de prétendre à un meilleur développement économique.

**5/. Préservation de la diversité biologique et conservation des ressources naturelles**

La réalisation du développement durable suppose que l'on puisse préserver la diversité biologique, maintenir les processus écologiques et les systèmes entretenant la vie, et utiliser de façon durable les espèces et les écosystèmes. C'est donc dire qu'un développement basé sur la conservation des ressources nécessite le recours à des mesures énergiques qui permettront de protéger la structure, les fonctions et la diversité des systèmes naturels dont dépend la vie.

**6/. Précaution, prévention et évaluation**

La précaution, la prévention et l’évaluation constituent le point de départ d'un véritable développement durable. Elles doivent faire partie intégrante de la planification et de la réalisation de tout projet de développement. Planificateurs et décideurs doivent développer le réflexe de prévoir et de prévenir les conséquences environnementales des projets.

**7/. Concertation, partenariat et participation**

L’atteinte du développement durable est devenue une responsabilité collective qui doit se concrétiser par une action conjuguée à tous les niveaux de l'activité humaine.